



Charte et Présentation



du réseau solidaire Eco-Tik en Polynésie Française

Nous avons le plaisir de vous présenter le **réseau solidaire Eco-Tik** qui est le seul réseau Informatique Solidaire Polynésien, dont l'association **ECONET Pacifique** est la gestionnaire et représente aussi le Label **Ordi 2.0** et **3.0**, pour la Polynésie Française. www.econet-info.work

L'association **ECONET à Tahiti**, dans le cadre de son engagement solidaire et écologique, a créé une filière de réemploi du matériel Informatique, des terminaux portables et de l'accompagnement aux usages de l'internet, le réseau **Eco-Tik** a une ligne de conduite proche de celle du réseau Ordi solidaire et toute autre filière de réemploi, qui existe en France.

Eco-Tik vise à contribuer à réduire les inégalités numériques, tant au niveau local que national ainsi que dans une perspective de solidarité internationale.

Eco-Tik avec le Label **Ordi 3.0**, se concentre sur une action prioritaire d'e-inclusion, en direction des populations qui n'ont pas encore accès à la société de l'information, pour leur permettre de disposer d'un matériel informatique fonctionnel au plus bas prix possible :

1. les personnes en difficulté d'accès à l'emploi ;
2. les élèves des écoles et leurs parents ;
3. les personnes en situation de handicap ;
4. les personnes en situation économique défavorisée ;
5. les jeunes créateurs d'entreprises.
6. les personnes âgées et les associations loi 1901.

Nous espérons qu'il nous aidera à :

- découvrir et solliciter des donateurs
- informer et outiller des partenaires
- renforcer le réseau des reconditionneurs et partager les savoir-faire
- mettre à disposition du matériel pour les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire, de l'Éducation Populaire et plus généralement du monde de l'E-inclusion
- maintenir la gestion du label **ORDI 2.0** et **3.0**, – puisque le label **ORDI 3.0**, est un des outils que propose **ECONET PACIFIQUE**, dans le réseau **Eco-Tik**.

Vous désirez vous inscrire, voici la marche à suivre :

- Faites votre demande d'adhésion à l'association **ECONET** ou **F&R Tahiti**

Sur le site internet des associations ECONET. www.econet-info.work

Et sur notre page internet : [ici](#)

Les enjeux du réemploi de matériel informatique

Des pratiques actuelles peu respectueuses de l'environnement.

En 2016, la production d'un ordinateur de bureau est de 24 kg (écran compris), nécessite au moins dix fois son poids en combustibles fossiles et produits chimiques.

En comparaison, la production d'une voiture ou d'un réfrigérateur ne requiert qu'une à deux fois son poids en matières premières et en ressources naturelles.

Une fois fabriqué, l'ordinateur contient du plomb, du cyanure et d'autres substances nocives pour l'environnement. Les écrans notamment contiennent de nombreuses substances polluantes (plomb, métaux lourds), dangereuses pour la terre et les nappes phréatiques.

Le reconditionnement permet un meilleur respect de l'environnement.

La production d'un ordinateur reconditionné coûte infiniment moins cher en énergie que celle d'un ordinateur neuf. Elle ne nécessite aucun recours à des matières premières, ou de matériaux dangereux ou polluants. Elle prolonge le cycle de vie de la machine et réduit ainsi la production de déchets.

Une fracture numérique persistante

La fracture numérique désigne le fossé entre ceux qui utilisent les TIC pour leurs besoins personnels et professionnels, et ceux qui ne sont pas en état de les exploiter faute de pouvoir accéder aux équipements ou fautes de compétences. Le développement considérable des TIC est facteur d'inégalités nouvelles. A mesure que les activités sociales et économiques prennent de l'importance sur Internet, de nouvelles formes d'exclusion apparaissent.

Un facteur de poids de la fracture numérique demeure l'accès au matériel informatique. En France, même si l'équipement des foyers en ordinateurs est en nette progression, de profondes inégalités perdurent. Les dernières études démontrent que si 69% des français de plus de 12 ans ont accès à un ordinateur à leur domicile, 28% en sont entièrement dépourvus.

Cette absence totale d'accès aux équipements informatiques touche des catégories de personnes précises : en priorité les personnes âgées et les retraités, les demandeurs d'emploi, les non-diplômés, les ménages défavorisés. **La réalité de la fracture numérique recouvre celle de la fracture sociale.**

Signalons également que 47% des actifs, des élèves et des étudiants déclarent ne pas disposer d'ordinateurs sur leur lieu de travail. On observe une lacune importante en équipements informatiques dans les établissements scolaires et certaines petites entreprises et collectivités. Ce qui nuit gravement à l'insertion des employés et des publics dans le tissu économique et social.

Un gaspillage généralisé des parcs informatiques

Si l'on s'attarde sur les problématiques de gestion des parcs informatiques, plusieurs constats s'imposent :

- ▶ **Le parc informatique des entreprises françaises est colossal** (98% des entreprises françaises de plus de 10 salariés sont équipées en ordinateurs).
- ▶ **Ce parc informatique est renouvelé de plus en plus souvent** (pour causes d'évolutions logicielles, d'évolution des besoins en performance et en mémoire, etc). La durée d'utilisation des équipements, qui était de 6 ans en 1997, est passée en 2016 à 2 ans environ.
- ▶ **On observe un phénomène de gaspillage généralisé de ce parc informatique.** En effet, de nombreuses entreprises optent pour la destruction de leur parc lorsqu'elles décident de le renouveler. On estime qu'en France, 2,5 millions d'ordinateurs sont mis chaque année au rebut par les entreprises. Parmi eux, 50% au moins sont encore en bon état de marche : un nombre considérable de machines encore modernes dont la durée de vie pourrait être prolongée au bénéfice des actions sociales, mais aussi pour des raisons écologiques.

L'opération qui consisterait pour les structures à donner directement le matériel au public n'est cependant pas recevable... En effet, suite à un premier usage, les ordinateurs peuvent contenir des données confidentielles ; certaines pièces parfois défectueuses ou usées doivent être remplacées ; et il convient de s'assurer que l'utilisateur final disposera des droits nécessaires à l'utilisation du système d'exploitation et des logiciels installés. Au moment où les entreprises cessent d'utiliser les ordinateurs, ceux-ci ne peuvent donc pas être immédiatement récupérés. **Avant d'être redistribués, ils doivent toujours être reconditionnés, c'est à dire confiés à des professionnels chargés de leur donner une deuxième vie : les reconditionneurs.**

Qu'est-ce que le réemploi de matériel informatique ?

Reconditionner un ordinateur, c'est le remettre dans l'état de fonctionnement dans lequel il était avant d'avoir été utilisé. Le reconditionnement intervient en amont du recyclage (destruction ou valorisation) pour prolonger le cycle de vie du matériel obsolète par une remise à niveau.

L'opération de reconditionnement se divise en trois phases de travail distinctes :

- ▶ La collecte ;
- ▶ La remise à niveau (nettoyage, remplacement des pièces usées ou défectueuses, effacement des données, réinstallation du système d'exploitation et des logiciels nécessaires à son fonctionnement) ;
- ▶ La redistribution du matériel, des terminaux portables.

Il est important de préciser qu'un ordinateur reconditionné n'est pas un déchet. Il s'agit bien de matériel en parfait état de fonctionnement. Un ordinateur reconditionné présente des performances équivalentes à celles qu'il possédait lorsqu'il était neuf.

Qui sont les acteurs du réemploi de matériel informatique ?

Le réemploi informatique est un secteur économique regroupant l'ensemble des acteurs engagés dans une démarche de réutilisation du parc informatique national : donateurs, reconditionneurs, bénéficiaires, et facilitateurs.

▶ **Les donateurs** : ce sont les particuliers, les entreprises, les collectivités, auprès de qui s'opère la collecte du matériel informatique ou téléphonique usagé. **Attention, l'activité de réemploi n'est pas une poubelle, les entreprises ou particuliers, qui donnent volontairement du matériel cassé ou non réparable, afin de ne pas assumer les frais de recyclage, s'engagent à en assumer la responsabilité, vis à vis du centre de retraitement des déchets.** Si le centre de recyclage des déchets demande le nom du propriétaire du matériel, notre équipe est dans l'obligation de le communiquer, l'association n'assumera pas la facturation de retraitement. Chaque don de matériel, doit être accompagné d'une fiche de traçabilité, qui doit identifier le donateur et son acceptation à prendre en charge les frais de retraitement, dans le cas de matériels irrécupérables.

▶ **Les reconditionneurs et les éco-organismes spécialisés** : ils sont chargés de donner une deuxième vie au matériel usagé, puis de prendre en charge sa fin de vie, à condition que les centres de recyclage y participent.

▶ **Les bénéficiaires** : le reconditionnement permet l'accès au matériel par des publics qui pour des raisons économiques, sanitaires ou culturelles, en sont écartés.

Les bénéficiaires peuvent être des particuliers défavorisés, des chômeurs, des étudiants, des structures d'aide et d'insertion sociale, des associations et clubs de seniors, des centres socio-culturels et socio-éducatifs, des centres pour handicapés, des associations de développement local, des Espaces Publics Numériques (EPN), des collectivités en charge de l'équipement des écoles, etc.

L'ordinateur reconditionné est soit cédé gratuitement, à condition qu'il fasse l'objet d'une convention de placement ou de formation, soit vendu ou placé à un prix bas.

Les entreprises ou les collectivités peuvent orienter la redistribution de leur matériel dans de nombreuses directions de solidarité. La sélection des publics bénéficiaires peut se faire à la fois en fonction de la nature et de la qualité du matériel, et des objectifs de solidarité que le donateur s'est fixés.

▶ **Les facilitateurs** : ce sont les structures chargées d'accompagner les publics dans la découverte et l'appropriation des TIC une fois le matériel acquis (structures d'accompagnement, de formations TIC, etc).

Les spécificités des structures de reconditionnement

Les reconditionneurs sont les intermédiaires opérant le lien entre l'offre et la demande dans le secteur du réemploi informatique. Il est essentiel de préciser qu'il existe une grande diversité d'organismes reconditionneurs sur le territoire national. **La majorité appartient au secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)** : on distingue de nombreux entrepreneurs sociaux, et une multitude d'initiatives associatives.

Autre point important : **le reconditionnement permet le développement d'emplois pour des personnes peu qualifiées ou en réinsertion sociale.** Nombreuses sont les associations et les entreprises solidaires qui se sont spécialisées dans le reconditionnement des ordinateurs afin de créer des emplois. Elles favorisent l'insertion professionnelle et/ou sociale de personnes en situation d'exclusion. **Opter pour le reconditionnement, c'est donc favoriser l'emploi solidaire !**

Chaque reconditionneur exerce ses activités de reconditionnement selon des critères spécifiques, en fonction des objectifs qu'il poursuit : réduire la fracture numérique, favoriser l'insertion professionnelle, encourager des pratiques respectueuses de l'environnement, etc.

Ces critères concernent notamment :

▶ **Les publics de collecte** : certains organismes ne collectent que des parcs informatiques d'entreprises, d'autres qu'à l'unité auprès des particuliers.

► **Les publics de redistribution** : certains organismes ne redistribuent qu'à des particuliers bénéficiaires des minima sociaux ; d'autres qu'à des associations engagées dans des projets d'équipements en milieu socio-éducatif, en France ou dans les pays du Sud.

► **Les conditions de redistribution** : certains reconditionneurs donnent le matériel remis à jour selon certaines conditions seulement : être demandeur d'emploi, suivre une formation, etc. ; d'autres le vendent à prix « équitable », car il faut compter les frais de reconditionnement, l'installation, la garantie et les formations chez l'utilisateur.

Aussi, si vous cherchez un reconditionneur pour donner ou acquérir du matériel de seconde main, soyez attentifs à l'ensemble de ces conditions.

Vous l'aurez compris, le secteur du réemploi de matériel informatique est générateur d'une forte plus-value sociale et environnementale, en permettant :

- La réduction de l'impact des DEEE sur l'environnement ;
- La promotion de l'accès aux TIC des publics éloignés en leur permettant d'acquérir du matériel remis à niveau à moindres coûts ;
- La création d'emplois solidaires autour des activités liées au reconditionnement.

Précisons que le secteur du traitement, de l'élimination et de la valorisation des déchets informatiques est en plein essor, tant du point de vue de l'emploi que du chiffre d'affaires. Les entreprises et les associations du secteur, de plus en plus nombreuses (notamment en Ile-de-France), se positionnent et se spécialisent au sein d'un marché d'avenir.

Ce secteur profite en outre d'un contexte réglementaire favorable, et du soutien gouvernemental Français, via un dispositif national d'envergure : **Ordi 2.0**

Le dispositif Ordi 3.0 encourage le reconditionnement

Le Gouvernement Français s'est engagé, avec le soutien de tous les acteurs de la Société de l'Information, à développer une filière nationale de collecte, de reconditionnement et de redistribution d'ordinateurs dans une démarche d'économie solidaire et de qualité environnementale.

Pour accélérer l'équipement à bas prix des publics en difficulté économique, le Secrétariat d'État chargé de la Prospective et du Développement de l'Économie Numérique et la Délégation aux Usages de l'Internet / Mission des Services et Usages numériques (SUN) ont souhaité soutenir et encourager le déploiement, sous la marque **Ordi 3.0**, d'une filière nationale de collecte, de rénovation et de réemploi des ordinateurs.

Ce dispositif a pour vocation d'offrir davantage de visibilité aux acteurs du reconditionnement et d'aider à la structuration de la filière. **Sources** : ► Le site national Ordi 2.0 : www.ordi3-0.fr

► Etude CREDOC « La diffusion des Technologies de l'Information et de la Communication dans la Société française » (2009) : www.arcep.fr/uploads/tx_gspublicati...

► Le Livre Blanc « Reconditionnement : longue vie aux ordinateurs, longue vie aux internautes » de Renaissance Numérique (2010) : www.ordi3-0.fr